

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 octobre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° II-CF667

présenté par

M. Pupponi, M. Castellani, M. Acquaviva et Mme Pinel

-----

**ARTICLE 39****ÉTAT B****Mission « Cohésion des territoires »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables	0	0
Aide à l'accès au logement	0	0
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	0	128 000 000
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	0	0
Interventions territoriales de l'État	0	0
Politique de la ville	128 000 000	0
<b>TOTAUX</b>	128 000 000	128 000 000
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement vise à majorer les crédits de paiement et les autorisations d'engagement du programme 147 de 128 millions d'euros, conformément aux préconisations du plan Borloo en faveur d'une République plus inclusive, permettant de désenclaver les quartiers populaires.

Cette mesure est gagée par la diminution à due concurrence des crédits de l'action 4 du programmes 135.